



Commission permanente du conseil d'agglomération  
sur le développement économique

**Rapport d'étude publique et recommandations  
sur la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC)**

---

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 18 juin 2009

**Ville de Montréal**

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux commissions et suivi  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**La commission**

**Président**

*M. Richard Deschamps*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de LaSalle

**Vice-président**

*M. Bill Tierney*  
Maire  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

*M. Laurent Blanchard*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelaga-Maisonneuve

*M. Gilles Grondin*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

*Mme Andrée Hénault*  
Conseillère de Ville  
Arrondissement d'Anjou

*M. George McLeish*  
Maire  
Village de Senneville

*M. Alain Tassé*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Verdun

Montréal, le 18 juin 2009

Monsieur Claude Trudel  
Président d'assemblée  
Conseil d'agglomération de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique, le rapport de l'étude publique tenue en avril 2009 sur la Grappe des technologies de l'information et des communications ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 11 mai 2009.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé*

Richard Deschamps  
Président

*Original signé*

Pierre G. Laporte  
Secrétaire-recherchiste

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

Introduction	4
• Le processus d'étude publique	5
La Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC)	6
Les commentaires des citoyens	9
L'analyse des membres de la commission	13
Les recommandations de la commission	15
Annexe	20
• Citoyens et organismes ayant participé aux séances publiques	
• Mémoires reçus	

## **Introduction**

---

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a tenu une étude publique les 9 et 29 avril 2009 sur la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'agglomération de Montréal. À l'occasion de cette assemblée publique, M. Martin Duchaîne, directeur général de TechnoMontréal, a présenté l'historique de la création de la Grappe, son organisation, son fonctionnement, ses objectifs et ses actions et a évoqué diverses collaborations possibles avec l'agglomération de Montréal.

Après avoir entendu les commentaires des participants, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 11 mai 2009. Ces recommandations sont adressées au conseil d'agglomération afin de soutenir la croissance de l'industrie des TIC sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Pour la commission, il est clair que le leadership de Montréal dans le domaine des TIC doit être soutenu et promu, ce secteur d'activité comptant pour près de 120 000 emplois sur le territoire de l'agglomération.

### **Le processus d'étude publique**

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville de l'agglomération et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Vingt-deux citoyens ont participé aux séances publiques des 9 et 29 avril 2009, neuf y sont intervenus pour adresser des questions à la commission ou faire part de leurs commentaires et de leurs opinions. La commission a aussi reçu deux mémoires.

La commission a consacré quatre séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler ses recommandations.

## **La Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC)**

---

### **Le contexte – les grappes industrielles**

Les grappes sont des concentrations géographiques d'entreprises et d'institutions interreliées dans un domaine particulier. Les grappes couvrent un ensemble d'industries liées et d'autres entités importantes pour la compétitivité. Elles comprennent, par exemple, des fournisseurs de produits spécialisés comme des composantes, de la machinerie, des services et des fournisseurs d'infrastructures spécialisées. Les grappes vont au-delà des canaux de distribution et des consommateurs; elles s'étendent latéralement à des fabricants de produits complémentaires et à des entreprises liées par les compétences, la technologie ou des intrants communs. Enfin, plusieurs grappes comprennent des institutions gouvernementales ou autres, telles que des universités, les agences, les instituts de formation et les associations d'affaires.

Concrètement, les grappes mobilisent l'ensemble des partenaires pour favoriser la croissance de l'économie dans un secteur clé. Les entreprises, les travailleurs, les syndicats, les institutions d'enseignement, les centres de recherche, les gouvernements et la population sont appelés à jouer un rôle dans le développement d'une grappe industrielle.

Les grappes montréalaises sont parmi les mieux structurées et les plus reconnues au monde.

### **Les TIC dans l'agglomération de Montréal**

Moteur d'innovation et de collaboration, les TIC touchent directement tous les secteurs de l'économie.

La région de Montréal regroupe 73 % des emplois québécois en TIC, ce qui représente quelque 116 000 emplois et plus de 5 000 établissements. Si ce secteur industriel compte quelques très grandes entreprises, il est important de noter que 75 % des entreprises comptent moins de 10 employés. Les TIC comptent pour 10 % des emplois privés de la région de Montréal. On dénombre également quelque 12 500 emplois directement liés à la recherche et au développement.

Les secteurs liés aux TIC représentent la plus importante industrie à haute valeur ajoutée de Montréal.

## **TechnoMontréal**

Officiellement lancé en 2007, TechnoMontréal est le cœur de la Grappe. C'est un organisme de soutien à l'innovation et à la croissance économique. Il joue un rôle de soutien sectoriel et de liaison en TIC pour le Grand Montréal.

L'organisme regroupe plusieurs grands partenaires privés, publics et institutionnels. On y retrouve les grandes entreprises du secteur comme Ericsson, DMR, Bell, CGI et autres, des partenaires publics et institutionnels comme la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), des ministères fédéraux et provinciaux, l'École de technologie supérieure (ÉTS) et le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). Cette diversité se reflète dans la composition du conseil d'administration de TechnoMontréal.

C'est à l'initiative de Montréal International que la première mobilisation de l'industrie a été menée en 2002. Il convient de signaler les dates clés suivantes dans le développement de la Grappe :

- 2004 – Mise en place d'un comité de pilotage des chefs de file publics, privés et de l'enseignement et préparation d'un plan d'action;
- 2006 – Mise en œuvre du plan, de la gouvernance et positionnement de la Grappe
- 2007 – Lancement officiel de TechnoMontréal
- 2008 – Formation des chantiers sur les enjeux majeurs de l'industrie
- 2009 – Mise en œuvre des chantiers et des projets stratégiques et confirmation du leadership de l'industrie.

Le positionnement de la grappe des TIC s'articule autour de la mobilisation de l'industrie et du soutien aux initiatives et aux projets structurants qui touchent l'ensemble de l'industrie. On favorise les regroupements et les partenariats visant l'émergence d'écosystèmes d'affaires et d'innovation. La grappe a un objectif de croissance de l'industrie de 50 % en 5 ans, ce qui suit la tendance mondiale dans ce secteur.

Pour atteindre ses objectifs, TechnoMontréal a mis en place quatre grands chantiers :

- promotion et main-d'œuvre;
- commercialisation;
- financement;
- innovation et créativité.

Un autre chantier axé sur la formation et l'expertise est de nature transversale. Enfin, un comité stratégique assure la coordination et le leadership de ces travaux.

Plusieurs associations et organismes, dont l'existence est souvent antérieure à la création de la grappe, gravitent autour de celle-ci. TechnoMontréal joue un rôle clé d'appui et de liaison entre les organismes et les leaders de l'industrie et s'implique dans les enjeux majeurs qui nécessitent une large mobilisation des acteurs de l'industrie.

Le développement de l'industrie est à l'enseigne de la créativité et de l'innovation et est axé sur les forces propres de ce secteur :

- talents, créativité et très forte capacité d'innovation ;
- flexibilité, rapidité et coût d'innovation très compétitifs ;
- professionnalisme et qualité reconnue des produits ;
- expertise technique de niveau mondial et très diversifiée.

Le secteur des TIC a un indice de croissance très supérieur à la croissance du PIB du Canada. On y constate aussi que 44,3 % des investissements étrangers à Montréal entre 2000 et 2008 se sont réalisés dans les TIC, avec un sommet à 79,2 % en 2005.

Une statistique est moins reluisante, celle des étudiants inscrits et diplômés dans les domaines liés aux TIC. Ainsi, entre 2002 et 2005, on a noté une baisse de 26 % des inscriptions alors que les besoins de main-d'œuvre sont en croissance constante.

### **Des pistes de collaboration avec l'agglomération**

Lors de sa présentation, TechnoMontréal a proposé quelques pistes de collaborations et de partenariats possibles entre la Grappe et l'agglomération.

En ce qui a trait à la promotion des carrières et de l'industrie des TIC, l'agglomération pourrait jouer un rôle actif dans la promotion de l'innovation et des carrières et en assumant un leadership de société et en faisant de Montréal une «île innovante».

Il conviendrait aussi que l'agglomération contribue à établir une image de marque des TIC en reconnaissant Montréal comme centre de créativité et d'innovation. Cela pourrait se traduire par un soutien à des événements de visibilité internationale et une plus grande présence des entreprises des TIC dans les missions à l'étranger.

Enfin, l'agglomération pourrait jouer un rôle de rassembleur des intervenants montréalais impliqués dans le soutien à l'innovation et contribuer à la promotion de l'investissement dans les TIC.

## **Les commentaires des citoyens**

---

La commission a entendu près d'une dizaine d'interventions orales lors des séances publiques des 9 et 29 avril 2009 et a reçu deux mémoires écrits.

Sans contredit, la question de la **promotion des carrières** a été au cœur des commentaires et des interventions des citoyens et des représentants d'organismes. Tous ont bien noté la baisse des inscriptions dans les métiers et professions des TIC et la croissance des besoins en main-d'œuvre des entreprises.

La lutte au décrochage scolaire et la réorientation des carrières ont été mentionnées par plusieurs intervenants. La Maison de l'Afrique a souligné l'importance non seulement de ramener les décrocheurs vers la réussite scolaire et le monde du travail, mais de les orienter plus particulièrement vers les TIC en insistant sur le potentiel de ces secteurs.

Pour plusieurs intervenants, la promotion des carrières doit sortir des sentiers battus et aller rejoindre les décrocheurs là où ils se trouvent (maisons de jeunes, organismes d'aide aux chercheurs d'emplois, etc.).

Il faut aussi, selon quelques intervenants, faire bien comprendre que les TIC sont bien davantage que les jeux vidéo et que les candidats recherchés doivent avoir une bonne formation dans le domaine des sciences.

Pour Pierre Bouchard, ingénieur, qui a travaillé pour plusieurs entreprises des TIC, il y a des besoins de main-d'œuvre importants chez les équipementiers qu'il faudrait cibler en priorité.

Pour sa part, la Coalition canadienne pour une relève en TIC met en relief la responsabilité des employeurs d'offrir aux travailleurs de meilleures perspectives de développement personnel et de perfectionnement professionnel. Les institutions d'enseignement ont certes un rôle à jouer, mais la responsabilité est celle de l'ensemble de l'industrie.

Enfin, M. Patrice-Hans Perrier a rappelé que les autorités publiques devraient être conscientes de la nécessité d'encadrer les flux de formation. Il ne faudrait pas que Montréal devienne un incubateur de techniciens formés ici et qui partent ensuite travailler à l'étranger.

Représentant le milieu de **l'enseignement**, le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM), a rappelé que les collèges multiplient les initiatives pour développer des programmes répondant aux besoins de l'industrie. Le RCMM a cependant attiré l'attention sur la nécessité pour les

collèges publics de bénéficier de plus de ressources budgétaires en ce qui a trait à la formation des adultes dans une perspective de favoriser les réorientations de carrières vers les TIC.

Le RCMM a aussi fait valoir que, compte tenu des exigences de l'industrie en matière de formation scientifique, des moyens devraient être développés pour promouvoir les carrières en TIC dès la 3<sup>e</sup> secondaire. En effet, cette année du secondaire est cruciale, car les élèves sont appelés à faire des choix qui conditionneront par la suite leur admissibilité dans certains programmes. Il faut encourager les jeunes à persévérer dans les mathématiques et les sciences.

Promotion des carrières et **promotion de l'industrie** sont indissociables pour plusieurs intervenants. Certains ont soulevé que les villes de l'agglomération pourraient contribuer en donnant de la visibilité à l'industrie par diverses activités dans les centres de loisirs et auprès de leurs organismes partenaires.

Pour la Coalition canadienne pour une relève en TIC, il importe de repenser les priorités de Montréal afin d'assurer que les TIC puissent y prendre la place stratégique qui leur revient, compte tenu de leur apport en terme d'emplois et de création de richesse sur le territoire. Pour cet organisme, il est primordial d'accroître et de stimuler le bassin d'organismes en TIC du Grand Montréal et de soutenir activement la Grappe.

Promouvoir l'industrie, c'est aussi développer une **image de marque** pour Montréal dans le domaine des TIC. Que l'on parle de «ville innovante» ou de «centre de créativité et d'innovation», certains intervenants ont insisté sur l'importance du branding de Montréal et des TIC.

Alors qu'on rappelait à juste titre le travail mené par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal et son comité *Montréal, Ville apprenante de savoir et d'innovation*, le RCMM a proposé de développer un concept d'axe nord-sud des TIC, en tenant compte de la localisation des institutions d'enseignement et des entreprises fortement concentrées le long du boulevard Saint-Laurent

Dans le même ordre d'idées, le **positionnement de la Grappe à l'international** a suscité des commentaires. Déjà, dans son exposé TechnoMontréal plaidait pour une plus grande place à faire aux entreprises des TIC dans les missions et événements à l'étranger.

La Coalition canadienne pour une relève en TIC abonde dans le même sens et croit qu'il faut saisir les opportunités offertes par une conjoncture à première vue défavorable – la crise économique actuelle – pour réaffirmer le

positionnement du Grand Montréal sur le plan mondial.

Le **soutien aux entrepreneurs** est un autre aspect de la Grappe qui a suscité divers commentaires. La Société des arts numériques (SAT), citant sa propre expérience, a voulu rappeler que bien des entreprises des TIC n'ont pas la structure et le mode de fonctionnement des entreprises classiques. Bien souvent, ces entreprises ne peuvent se qualifier pour plusieurs programmes de subvention parce qu'ils ne correspondent pas au «moule».

Plus précisément, la SAT croit que les niveaux de gouvernement et les administrations publiques devraient créer un fonds spécial pour le secteur des arts numériques. La SAT a par ailleurs plaidé pour une hausse importante du soutien qu'elle obtient du Conseil des arts de Montréal.

Pour sa part M. Pierre Bélanger, de EFIC Finances International, croit qu'il faudra développer plusieurs fonds de soutien aux entreprises à l'avenir tout en accordant une attention particulière à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs. Enfin. M. Denis Akzam, de LLGeometry, s'est dit davantage favorable à des petites initiatives de soutien bien ciblées souvent plus rentables à terme que les gros projets de financement.

La question des **infrastructures** de communications (réseaux Wi-Fi ou de fibres optiques) a aussi été abordée lors de l'assemblée publique. M. Philippe Côté a invité la Ville de Montréal et l'agglomération à faire du parachèvement du réseau de fibre optique une priorité. Encore incomplet au centre-ville, le réseau actuel offre une basse vitesse qui désavantage Montréal face à d'autres villes dans le monde.

Dans le même ordre d'idées, M. Pierre Bouchard constate que la tendance mondiale est au déploiement de la fibre optique jusque dans les maisons, notamment dans les villes asiatiques. Cette voie est beaucoup plus porteuse que le Wi-Fi et, en ne s'attaquant pas dès maintenant à la question, le monde montréalais des TIC prend beaucoup de retard et perd de la compétitivité.

Sur cette question, la SAT considère que l'investissement public dans l'amélioration d'infrastructures de réseaux basée sur le déploiement d'applications «open source» devrait être reconnu comme un vecteur de profit non seulement pour le secteur privé mais aussi pour les secteurs public et communautaire.

Finalement, en plus des questions mentionnées plus haut, des intervenants ont demandé le **soutien de l'agglomération** à des événements de visibilité nationale ou internationale de la Grappe, comme le *Sommet Créativité Innovation 2009* ou le *Salon des TIC*.

De même, le RCMM a souligné que l'agglomération pourrait jouer un rôle pour favoriser l'industrie des TIC auprès des milieux de l'enseignement et des décideurs politiques, notamment en ce qui a trait à la capacité d'accueil des collèges. Cet apport est essentiel à un positionnement fort des TIC dans le développement économique de Montréal.

## **L'analyse des membres de la commission**

---

Quelque 116 000 emplois sont générés par la Grappe des TIC à Montréal, ce qui ne laisse aucun doute sur son importance dans le développement économique de la métropole québécoise. La commission considère que cette réalité doit être connue et reconnue.

À une époque où la concurrence est de plus en plus vive entre les agglomérations urbaines, la commission est d'accord avec ceux et celles qui veulent faire de la promotion de l'industrie des TIC, et des carrières qu'elle propose, une priorité. Ceci est d'autant plus vrai que la Grappe a un objectif de croissance de 50 % en 5 ans. La commission partage cet objectif et souhaite contribuer à la mobilisation des milieux montréalais pour aider à l'atteindre. Diverses actions pour soutenir et accélérer le développement de la Grappe doivent être entreprises et la commission croit que l'agglomération de Montréal aura un rôle à jouer dans ce travail.

La promotion de l'industrie passe, selon la commission, par la nécessité de faire connaître internationalement le savoir-faire montréalais dans les TIC. Mais cette promotion pourrait être tout aussi profitable à Montréal même, dans la mesure où c'est dans l'agglomération que l'on retrouve un bassin de main-d'œuvre susceptible d'être attiré par les carrières dans les TIC. De la même manière, il serait pertinent de faire en sorte que des lieux de recherche et de développement jouissant déjà d'une reconnaissance au-delà des frontières, comme la Société des arts numériques, soient mieux connus des Montréalais.

La commission ne peut passer sous silence le fait que les inscriptions à des formations en lien avec les TIC sont en baisse dans les institutions d'enseignement. Si on met le tout en relation avec l'affirmation des responsables de la Grappe à l'effet que l'industrie pourrait croître encore plus rapidement si elle pouvait compter sur davantage de travailleurs de talent, il est clair qu'il faut agir pour susciter l'intérêt des jeunes pour ce domaine d'emploi et favoriser les réorientations de carrière vers les TIC.

La commission souhaite que l'agglomération mette l'épaule à la roue avec les organismes et les institutions d'enseignement pour déployer des moyens visant à rendre les carrières dans les TIC encore plus attrayantes. Elle veut aussi que le gouvernement du Québec, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, reconnaisse l'importance de doter les institutions d'enseignement d'un financement adéquat pour assurer la formation des adultes dans le domaine des TIC.

Innovation, créativité, recherche et développement sont les mots clés du

développement de la Grappe des TIC. La commission considère que cette réalité doit être considérée et priorisée dans la prochaine Stratégie de développement économique de l'agglomération.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont fait valoir que les programmes de subvention aux entreprises étaient inadaptés aux réalités des entreprises des TIC. La commission est d'accord avec cette analyse et croit que les gouvernements devraient davantage tenir compte des caractéristiques propres des entreprises et de leurs besoins en recherche et en développement, plus particulièrement dans les secteurs qui combinent arts et technologies.

La question des communications à très haute vitesse a été soulevée par certains participants à l'étude publique. La question du déploiement d'un réseau complet de fibre optique au centre-ville et éventuellement sur tout le territoire apparaît de toute première importance pour le développement de la Grappe et de nombreuses innovations. La commission croit que l'agglomération peut jouer un rôle pour susciter un tel déploiement. Par ailleurs, la commission a déjà formulé des recommandations au conseil d'agglomération touchant le développement de la technologie sans fil sur le territoire. Elle croit utile de les réitérer.

En ce qui a trait au soutien aux entrepreneurs des TIC, l'agglomération de Montréal doit agir de façon exemplaire. C'est pourquoi la commission croit que Montréal doit se pencher sur ses propres programmes de soutien au développement économique et évaluer comment elle peut soutenir des initiatives sectorielles dans le domaine des TIC. À ce titre, l'idée de créer un ou des incubateurs d'entreprises des TIC doit être étudiée.

L'agglomération doit aussi profiter du réseau des divers organismes de développement économique et de soutien aux entrepreneurs de son territoire. Il serait de mise que ces organismes tissent ou resserrent les liens avec les entreprises des TIC.

Enfin, la commission croit que TechnoMontréal est en mesure de jouer rôle de leader et de rassembleur auprès des gouvernements et de l'industrie des TIC dans le développement de l'industrie et dans la solution des problèmes liés à sa croissance.

## **Les recommandations de la commission**

---

*Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.*

*À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.*

### **LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Remercie la direction et le personnel de TechnoMontréal pour leur collaboration active et fructueuse aux travaux de la commission,

Et remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions lors des séances de travail de la commission.

CONSIDÉRANT l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) qui génère des revenus de l'ordre de 25 G\$ annuellement et totalise quelque 116 000 emplois dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que 12 500 de ces emplois se retrouvent dans des activités de recherche et de développement essentielles à la croissance de la Grappe;

CONSIDÉRANT la concurrence accrue d'autres villes dans le domaine des TIC;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir les investissements dans les TIC dans l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT que les arts, les sciences et les technologies se côtoient au sein de la Grappe des TIC et constituent un atout distinctif de la créativité montréalaise;

CONSIDÉRANT l'existence de la Table de concertation permanente sur les arts numériques, à laquelle participe la Ville de Montréal et la publication en janvier 2007 du mémoire *Les arts numériques à Montréal, le capital de l'avenir*;

CONSIDÉRANT que la présence d'infrastructures urbaines de télécommunications à la fine pointe de la technologie, comme le sans fil et la fibre optique, est essentielle au développement d'un Montréal «branché» et à

la croissance de la Grappe des TIC;

CONSIDÉRANT que la forte expertise de deux grandes langues, l'anglais et le français, et le caractère multilingue de la main-d'œuvre que l'on retrouve sur le territoire de l'agglomération de Montréal constituent des atouts pour la Grappe des TIC;

CONSIDÉRANT la transversalité des TIC qui touchent directement tous les secteurs de l'économie et toute la population;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'agglomération de Montréal d'établir des liens étroits de collaboration avec TechnoMontréal et ses différents chantiers qui visent la main-d'œuvre, l'innovation, la commercialisation et le financement afin de maximiser les retombées de ces chantiers sur le territoire de l'agglomération;

La commission recommande :

### ***Reconnaissance et croissance de la Grappe***

#### **R-1**

Que le Conseil d'agglomération reconnaisse l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le développement économique et social du Grand Montréal, avec une position de moteur économique pour l'ensemble du Québec.

#### **R-2**

Que le conseil d'agglomération appuie l'objectif retenu par TechnoMontréal de croissance de 50 % en cinq ans de l'industrie des TIC à Montréal et mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il mette en œuvre des moyens pour concrétiser cet appui.

#### **R-3**

Que le Conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il étudie plus en profondeur, avec la collaboration de TechnoMontréal, des mesures de soutien et d'accélération du développement de l'industrie des TIC sur son territoire afin d'en maximiser les retombées sociales et économiques.

## ***Promotion de l'industrie et des carrières***

### **R-4**

Que le conseil d'agglomération reconnaisse Montréal comme centre de créativité et d'innovation dans le domaine des TIC et qu'il mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- pour qu'il contribue à la promotion internationale du savoir-faire montréalais dans les TIC;
- pour qu'il mette en place des mesures pour appuyer et promouvoir le secteur des TIC sur son territoire, en appui à TechnoMontréal et aux partenaires de la Grappe;
- pour qu'il encourage la création d'événements et d'activités et appuie les divers événements existants qui font la promotion de l'industrie des TIC et des carrières qu'elle propose, comme le Festival Euréka, ou la Boule de cristal du CRIM.

### **R-5**

Que le Conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils fassent la promotion des opportunités de carrières en TIC dans l'agglomération de Montréal, notamment auprès des jeunes, des étudiants, des immigrants et de ses citoyens à travers les organismes municipaux et paramunicipaux et en appuyant les activités des organismes engagés auprès de cette clientèle, notamment les partenaires impliqués dans le chantier main-d'œuvre de TechnoMontréal dont le Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain, la Coalition canadienne pour la relève en TIC, TechnoCompétences, les universités de son territoire et la CRÉ de Montréal.

## ***Formation***

### **R-6**

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que les institutions d'enseignement puissent bénéficier d'un financement adéquat pour la formation des adultes dans le domaine des TIC.

### **R-7**

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils poursuivent leur soutien aux travaux de la Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal.

### **R-8**

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer d'autres actions que Montréal pourrait mener pour favoriser le rapprochement entre l'industrie des TIC et le milieu de l'éducation dans le but de promouvoir la formation et les carrières dans ce secteur.

## ***Innovation, créativité et recherche et développement***

### **R-9**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour faire en sorte que Montréal prenne une part active à la promotion de l'innovation dans les TIC et qu'il accorde une place importante à cette dimension dans la prochaine Stratégie de développement économique de l'agglomération de Montréal.

### **R-10**

Que le conseil d'agglomération encourage la poursuite des travaux du comité de la Conférence régionale des élus (CRÉ) *Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation*.

### **R-11**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour que des demandes soient faites aux gouvernements du Québec et du Canada afin d'adapter les programmes de soutien aux entreprises des TIC pour tenir compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins en matière de recherche et de développement, notamment dans les secteurs qui combinent arts et technologies, comme le secteur des arts numériques.

### **R-12**

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer le rôle que Montréal pourrait jouer pour favoriser la mise en place d'une infrastructure urbaine essentielle : un réseau complet de fibre optique sur le territoire, permettant les communications à très grande vitesse et contribuant à la créativité, à l'innovation et au développement de la Grappe des TIC.

À cet égard, la commission réitère les recommandations qu'elle a déposées au conseil d'agglomération le 31 janvier 2008 relativement au développement d'une autre infrastructure essentielle : un réseau de communications sans fil sur le territoire de l'agglomération.

## ***Soutien à l'entrepreneuriat***

### **R-13**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- pour qu'il s'assure que les programmes actuels de soutien au développement économique soient adaptés ou modifiés pour permettre de soutenir des initiatives sectorielles dans le domaine des TIC, notamment la création de lieux propices à l'incubation et à la

naissance de projets d'entreprises innovantes et qu'il évalue la possibilité de créer un programme de soutien spécifique destiné aux entreprises existantes en TIC;

- afin qu'il favorise la collaboration et l'intégration des organismes de développement économique et de soutien aux entrepreneurs de son territoire avec le réseau d'organismes, d'institutions et d'entreprises de la Grappe des TIC afin de mieux soutenir la croissance de nouvelles entreprises des TIC en leur donnant accès à des ressources, de l'expertise et un réseau d'affaires adapté au secteur des TIC, notamment aux niveaux de l'accès au financement, à l'innovation et à l'exportation.

#### **R-14**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il développe une stratégie et des moyens pour favoriser une plus grande présence des entreprises des TIC dans les missions économiques internationales menées par la Ville de Montréal et ses partenaires.

Enfin, en plus des recommandations qu'elle adresse au conseil d'agglomération, la commission invite TechnoMontréal à assumer un leadership rassembleur auprès des gouvernements et de l'industrie des TIC pour trouver des solutions au problème du financement de la formation de la main-d'œuvre.

## **Annexe**

---

### **Citoyens et organismes ayant participé aux séances publiques**

- M. Denis Akzam, LLGeometry
- M. Firmin Amoni, Maison de l'Afrique
- M. Pierre G. Bélanger, ÉFIC Finances International
- M. Pierre Bouchard
- M. Philippe Côté
- M. Alama Kanaté, Maison de l'Afrique
- M. Patrice-Hans Perrier
- M. Maurice Piché, directeur général du collège Bois-de-Boulogne, au nom du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM)
- Mme Monique Savoie, Société des arts technologiques (SAT)

### **Mémoires reçus**

- Coalition canadienne pour une relève en TIC
- Société des arts technologiques (SAT)